

ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
(NON AUDITÉS)
PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2018 ET 30 SEPTEMBRE 2017
(En dollars canadiens)



Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, n'ont pas fait l'objet d'un examen par les auditeurs externes.

ARIANNE PHOSPHATE INC

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES RÉSULTATS	4
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE	6

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En dollars canadiens)

	Au 30 septembre 2018	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	928 789	1 374 881
Débiteurs et autres actifs courants	49 676	502 748
Taxes de vente à recevoir	164 068	88 953
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers à recevoir	248 883	248 883
	<u>1 391 416</u>	<u>2 215 465</u>
Actif non courant		
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers à recevoir	381 238	151 737
Immeuble de placement – Pourvoirie (note 4)	287 511	308 079
Immobilisations corporelles (note 5)	1 605 218	1 630 516
Propriétés minières (note 6)	1 277 734	1 247 163
Actifs de prospection et d'évaluation (note 7)	53 565 879	49 773 697
	<u>57 117 580</u>	<u>53 111 192</u>
Total de l'actif	<u>58 508 996</u>	<u>55 326 657</u>
PASSIF		
Passif courant		
Créditeurs et charges à payer	2 047 423	1 924 840
Ligne de crédit (note 8)	22 363 456	-
	<u>24 410 879</u>	<u>1 924 840</u>
Passif non courant		
Ligne de crédit (note 8)	-	19 642 554
Prêt (note 9)	3 876 396	3 728 306
Impôts différés	3 128 955	2 935 567
Total du passif	<u>31 416 230</u>	<u>28 231 267</u>
Capitaux propres		
Capital social (note 10)	60 194 364	58 828 558
Bons de souscription (note 11)	1 174 841	1 547 839
Surplus d'apport	13 827 683	13 315 903
Déficit	(48 104 122)	(46 596 910)
Total des capitaux propres	<u>27 092 766</u>	<u>27 095 390</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>58 508 996</u>	<u>55 326 657</u>
CONTINUITÉ D'EXPLOITATION (note 1)		
ENGAGEMENTS (note 14)		
ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT (note 17)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
(s) Siva J. Pillay, Administrateur

(s) James Cowley, CFO

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES RÉSULTATS PÉRIODE DE TROIS ET NINE MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2018 et 2017 (En dollars canadiens)

	Période de trois mois close le 30 septembre 2018 \$	Période de trois mois close le 30 septembre 2017 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017 \$
CHARGES				
Salaires et charges sociales	192 497	329 309	616 107	858 544
Rémunération à base d'actions	21 363	81 276	97 399	236 868
Honoraires professionnels et de consultants	64 670	41 772	157 748	327 246
Honoraires de gestion	47 500	39 250	142 500	72 250
Inscription et registrariat	7 820	10 530	75 845	54 306
Frais d'assemblée annuelle	5 731	10 501	15 331	19 140
Communications	78 673	106 844	270 773	322 153
Promotion, représentation et déplacements	26 620	23 743	70 218	106 548
Assurances	8 706	9 080	28 933	26 548
Loyer et frais de bureau	42 666	35 751	154 141	125 085
Amortissement d'immobilisations corporelles	7 159	8 782	22 648	29 471
Loss (Gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(30 000)	89
Frais bancaires	1 486	1 430	3 646	7 025
Aide gouvernementale (note 7)	-	-	(428 170)	-
Perte d'exploitation	504 891	698 268	1 197 119	2 185 273
AUTRES CHARGES (PRODUITS)				
Produit d'intérêts	(3 217)	(2 421)	(11 973)	(13 390)
Perte de change	503	(5 236)	3 583	5 494
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie (note 4)	14 706	33 170	52 904	58 297
	11 992	25 513	44 514	50 401
PERTE AVANT IMPÔTS	516 883	723 781	1 241 633	2 235 674
Impôts différés (recouvrement)	14 759	77 149	193 388	145 355
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	531 642	800 930	1 435 021	2 381 029
PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	0.01	0.01	0.02	0.02
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	99 923 023	97 648 080	99 923 023	97 648 080

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES PÉRIODE DE NINE MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2018 et 2017 (En dollars canadiens mise à part pour le nombre d'action)

	Capital social	Capital social	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
	Actions ordinaires	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2018	103 570 610	58 828 558	1 547 839	13 315 903	(46 596 910)	27 095 390
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	(1 435 021)	(1 435 021)
Rémunération à base d'actions (note 11)	-	-	-	97 399	-	97 399
Bons de souscriptions attribués (note 11)	-	-	41 194	-	-	41 194
Placement privé (note 10)	2 233 333	1 365 806	-	-	-	1 365 806
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(72 002)	(72 002)
Modification des bons de souscriptions (note 11)	-	-	189	-	(189)	-
Bons de souscriptions expirés (note 11)	-	-	(414 381)	414 381	-	-
Solde au 30 septembre 2018	105 803 943	60 194 364	1 174 841	13 827 683	(48 104 122)	27 092 766
Solde au 1^{er} janvier 2017	97 648 080	54 783 402	2 540 438	11 693 008	(42 760 452)	26 256 396
Résultat net et résultat global de la période	-	-	-	-	(2 381 029)	(2 381 029)
Rémunération à base d'actions	-	-	-	236 868	-	236 868
Placement privé (note 10)	2 882 500	2 198 356	107 644	-	-	2 306 000
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(245 969)	(245 969)
Options attribuées aux courtiers (note 11)	-	-	-	42 932	-	42 932
Modification des bons de souscriptions (note 11)	-	-	89 629	-	(89 629)	-
Solde au 30 septembre 2017	97 648 080	56 981 758	2 737 711	11 972 808	(45 477 079)	26 215 198

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DE NINE MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2018 et 2017 (En dollars canadiens)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette de la période	(1 435 021)	(2 381 029)
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	97 399	236 868
Gain sur disposition – immobilisations corporelles	(30 000)	89
Perte sur disposition – immobilisations corporelles - pourvoirie	5 255	-
Amortissement – Immeuble de placement – Pourvoirie	15 313	18 958
Amortissement – Immobilisations corporelles	22 648	29 471
Impôts sur le résultat et impôts différés	193 388	145 355
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 12)	500 539	(1 271 576)
	<u>(630 479)</u>	<u>(3 221 864)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de crédits d'impôt	-	666 739
Disposition d'immobilisations corporelles	30 000	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 743)	(36 348)
Acquisition de propriétés minières	(30 571)	(1 523)
Actifs de prospection et d'évaluation	<u>(1 132 283)</u>	<u>(1 524 114)</u>
	<u>(1 139 597)</u>	<u>(895 246)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Coûts de transaction	(11 014)	(25 000)
Encaissement de l'émission d'actions	1 407 000	2 306 000
Produits des lignes de crédit	-	1 275 231
Frais d'émission d'actions	<u>(72 005)</u>	<u>(203 038)</u>
	<u>1 323 981</u>	<u>3 353 193</u>
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU COURS DE LA PÉRIODE	<u>(446 090)</u>	<u>(763 917)</u>
TREASORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	<u>1 374 881</u>	<u>2 229 044</u>
TREASORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>928 789</u>	<u>1 465 127</u>
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)		
Intérêts reçus	11 973	13 390
Intérêts payés	-	-

Les notes en annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Arianne Phosphate inc. (la « Société »), a été constituée sous le régime de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a été continuée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans l'acquisition et l'exploration de propriétés minières au Québec (Canada). Durant l'exercice 2013, la Société a effectué une étude de faisabilité visant la propriété du Lac à Paul. L'objectif de la Société est de mettre en valeur une mine de phosphate en concentrant ses ressources sur cette propriété. Les actions de la compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole DAN, à la bourse de Francfort sous le symbole JE9N et à la bourse américaine Over-the Counter (« OTC ») sous le symbole DRRSF. Le siège social de la Société est situé au 393, rue Racine est, bureau 200, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 1T2.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés selon les principes comptables applicables à une société en continuité d'exploitation, qui considère la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités à mesure qu'ils arrivent à échéance. Dans son évaluation visant à déterminer si l'hypothèse de continuité d'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les données disponibles concernant l'avenir, qui représente au moins, sans s'y limiter, les douze mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière. Pour la période terminée le 30 septembre 2018, la Société a comptabilisé une perte nette de 1 435 021 \$ (une perte de 2 381 029 \$ en 2017) et a accumulé un déficit de 48 104 122 \$ au 30 septembre 2018 (46 596 910 \$ au 31 décembre 2017). Outre les besoins habituels de fonds de roulement, la Société doit obtenir des fonds suffisants pour remplir ses obligations et payer ses frais généraux et ses frais d'administration.

Au 30 septembre 2018, la Société avait un fonds de roulement négatif de 23 019 463 \$ (alors qu'elle avait un fond de roulement positif de 290 625 \$ au 31 décembre 2017). La direction estime que le fonds de roulement ne sera pas suffisant pour répondre aux obligations de la Société et aux dépenses prévues jusqu'au 30 septembre 2019. Pour ces raisons, il existe un doute important quant à la capacité de la Société à remplir ses obligations à leur échéance et, par conséquent, quant à la pertinence de l'utilisation des principes comptables applicables à la continuité d'exploitation. La Société devra obtenir du financement additionnel pour 2018.

Toute insuffisance de financement peut être palliée à l'avenir par un certain nombre de moyens y compris, mais sans s'y limiter, par l'émission de nouveaux titres de participation, d'emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de partenaires potentiels. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir un nouveau financement, la Société pourrait être incapable de poursuivre ses activités, et les montants réalisés pour les actifs pourraient être moindres que les montants inscrits dans les états financiers consolidés.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux charges et aux classements de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux IFRS applicable à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés incluant IAS 34, *Information financière intermédiaire* telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les principales méthodes comptables utilisées dans états financiers intermédiaires consolidés résumés sont conformes à celles appliquées dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui ont été préparés conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers intermédiaires consolidés résumés le 14 novembre 2018.

Nouvelles normes comptables adoptées pendant le trimestre en cours

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est résiliée, annulée ou expire.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Actif financier

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur, l'évaluation initiale comprendra alors les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes:

- évalué au coût amorti; et
- évalué à la juste valeur par le biais de la perte nette.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ensuite évalué au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et net de toute perte de valeur, si:

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'affaire dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts sur le montant en capital dû.

Passif financier

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créiteurs et charges à payer et la ligne de crédit sont classés comme des passifs financiers au coût amorti.

Dépréciation

La Société évalue sur une base prospective les pertes associées à ses titres de créance comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépendra de s'il y avait augmentation significative du risque de crédit.

Pour les comptes clients, la Société applique l'approche simplifiée permise par la norme IFRS 9, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Nouvelles normes comptables et Interprétations

Nouvelles normes et interprétations adoptées

IFRS 9 - Instruments financiers

Le 1er janvier 2018, la société a adopté l'IFRS 9, *instruments financiers* qui a remplacé l'IAS 39, *Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*. La Société a appliqué rétrospectivement l'IFRS 9 avec retraitement des périodes antérieures, mais il n'y a eu aucune incidence sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2017 et sur l'information comparative présentée.

i) Actif et passif

IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant les multiples règles d'IAS 39. L'approche adoptée dans IFRS 9 est basée sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des dispositions d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers ont été reportées en IFRS 9.

Le tableau suivant résume les changements de classification et d'évaluation des actifs et des passifs financiers de la Société aux 1er janvier 2017 et 2018:

	Avec IAS 39	Avec IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Passifs financiers :		
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Dette	Coût amorti	Coût amorti
Ligne de crédit	Coût amorti	Coût amorti

La comptabilisation de ces instruments et le poste dans lequel ils sont inclus dans les états consolidés de la situation financière ne sont pas touchés par l'adoption d'IFRS 9 et aucun ajustement d'évaluation n'est requis pour les actifs et les passifs financiers de la Société.

ii) Dépréciation d'actifs financiers

L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur la dépréciation des actifs financiers de la Société.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Amendement à l'IFRS 2, *Classification et évaluation des rémunérations à base d'actions* ("IFRS 2")

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, Rémunération à base d'actions, précisant comment comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications, qui ont été élaborées par le comité d'interprétations des IFRS, fournissent des exigences sur la comptabilisation pour :

- Les effets des conditions acquisition et de non-acquisition sur l'évaluations de rémunération à base d'actions réglés en trésorerie;
- Les transactions de rémunération à base d'actions avec un règlement net pour les obligations de retenue à la source; et
- Une modification des termes et conditions d'une rémunération à base d'action qui modifie la classification de la transaction de liquidités à capitaux propres.

La Société a déterminé qu'il n'y a aucune incidence sur l'adoption des modifications d'IFRS 2 au 1er janvier 2018.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 30 septembre 2018	Au 31 décembre 2017
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	928 789	1 374 881

Au 30 septembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient des fonds en caisse de 728 000 \$ portant intérêt à un taux fixe de 0,70% et un montant de 200 789 \$ ne portant pas intérêt. Un montant de 30 000\$ est restreint dans le cadre de l'accord de la carte de crédit de la société.

Au 31 décembre, 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluaient un montant d'encaisse 1 162 728 \$, portant intérêt à un taux fixe de 0,80% et un montant de 212 152 \$ ne portant pas intérêt.

4. IMMEUBLE DE PLACEMENT - POURVOIRIE

Le tableau suivant résume l'information relative à la perte nette de l'immeuble de placements - Pourvoirie :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
	\$	\$
Revenus de pourvoirie	79 337	67 797
Charges opérationnelles:		
Frais de gestion	45 138	48 763
Entretien et réparations	15 724	11 142
Fournitures	15 553	8 946
Publicité, promotion et frais de déplacements	15 109	20 557
Taxes et permis	9 021	6 906
Assurances	10 482	10 297
Mauvaises créances	286	-
Intérêts et frais bancaires	360	525
Amortissement immobilisations corporelles	15 313	18 958
Perte sur disposition d'actif	5 255	-
	132 241	126 094
Perte nette de l'immeuble de placement - Pourvoirie	52 904	58 297

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Équipement et outillage \$	Équipement informatique \$	Terrain \$	Total \$
Coût					
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	294 032	106 240	16 184	812 031	1 228 487
Acquisition	-	20 775	954	614 441	636 170
Solde au 31 décembre 2017	294 032	127 015	17 138	1 426 472	1 864 657
Acquisition	-	-	-	6 743	6 743
Solde au 30 septembre 2018	294 032	127 015	17 138	1 433 215	1 871 400
Cumul des amortissements					
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	108 212	69 639	7 204	-	185 055
Amortissement	35 374	11 278	2 434	-	49 086
Solde au 31 décembre 2017	143 586	80 917	9 638	-	234 141
Amortissement	21 120	9 393	1 528	-	32 041
Solde au 30 septembre 2018	164 706	90 310	11 166	-	266 182
Valeur nette comptable					
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	185 820	36 601	8 980	812 031	1 043 432
Solde au 31 décembre 2017	150 446	46 098	7 500	1 426 472	1 630 516
Solde au 30 septembre 2018	129 326	36 705	5 972	1 433 215	1 605 218

6. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

	Redevances (calculées à la sortie de la fonderie) %	Solde au 31 décembre 2017 \$	Augmentation \$	Dépréciation \$	Cession \$	Solde au 30 septembre 2018 \$
Propriétés au Québec						
Lac à Paul (100 %)	2,25	1 247 163	30 571	-	-	1 277 734

7. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 31 décembre 2017 \$	Augmentation \$	Crédits d'impôt \$	Dépréciation \$	Cession \$	Solde au 30 septembre 2018 \$
Québec						
Lac à Paul	49 773 697	4 021 683	(229 501)	-	-	53 565 879

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Pour les périodes de neuf mois, closes les 30 septembre 2018 et 2017, les dépenses suivantes, associées à la découverte de ressources minérales, ont été comptabilisées dans les actifs de prospection et d'évaluation :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017 \$
Frais de campement, de déplacement et d'hébergement et frais généraux	111 588	125 194
Analyses chimiques	17 515	17 060
Planification et supervision	331 512	425 596
Honoraires et rapports techniques indépendants	1 524 339	954 346
Coûts d'emprunt	3 127 336	1 832 409
Amortissement d'immobilisations corporelles	9 393	8 500
Aide gouvernementale	(1 100 000)	-
	4 021 683	3 363 105
Crédit d'impôt relatif aux ressources et crédit d'impôts miniers	(229 501)	(565 635)
Radiation de crédit d'impôt ⁽¹⁾	-	940 692
Disposition	-	(41 441)
	3 792 182	3 696 721
Solde au début de la période	49 773 697	44 741 815
Solde à la fin de la période	53 565 879	48 438 536

En avril 2018, la compagnie a annoncé qu'elle a reçu une subvention de 1,5 million (M)\$ du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Ce financement a été fourni dans le cadre d'un programme du gouvernement visant à faire progresser le secteur québécois du phosphate (apatite). La compagnie utilisera ce financement afin de compléter ses travaux, déjà annoncé, visant à produire du concentré de phosphate de haute pureté supplémentaire pour répondre à la demande de clients potentiels et à effectuer d'autres essais en usine pilote. 1,1 M de dollars provenant de la subvention sont destinés aux actifs d'exploration et d'évaluation et 0,4 M de dollars sont consacrés aux dépenses de marketing.

8. LIGNES DE CRÉDIT

En août 2012 et juillet 2013, la Société a conclu une entente visant l'obtention d'une ligne de crédit non renouvelable, avec Mercury Financing Corp. (le prêteur), d'un montant autorisé respectivement de 10 millions \$ et de 2,5 millions \$ destinée au financement d'une étude de faisabilité sur la propriété Lac à Paul et à couvrir les frais généraux et administratifs relativement à ladite propriété. Les termes et conditions sont essentiellement les mêmes.

Les intérêts capitalisés trimestriellement jusqu'à la première des dates suivantes : a) le 31 décembre 2013 pour l'entente du mois d'août 2012, et le 30 juin 2014 pour l'entente du mois de juillet 2013 ou b) la date à laquelle la Société réalise un encaissement net cumulatif d'au moins 21 millions \$ par l'émission d'actions, de titres de créance ou d'autres instruments.

Le 20 octobre 2015, la Société a obtenu une troisième ligne de crédit non renouvelable d'un montant de 4 566 887 \$ portant intérêt à un taux fixes de 6,25% par année, pour financer exclusivement les opérations générales et administratives et autres activités liées à l'élaboration du projet du Lac à Paul. Cette ligne de crédit sera progressivement déboursée jusqu'à la date d'expiration du 31 décembre 2017. Au 30 septembre 2017, la Société a utilisé l'entièreté de cette ligne de crédit.

En décembre 2017, la Société a prolongé sa ligne de crédit jusqu'au 15 janvier 2019. La ligne de crédit porte maintenant intérêt à un taux annuel de 15%, tous les intérêts sont capitalisés au montant principal jusqu'à l'échéance de la ligne de crédit. Dans le cadre de cette transaction, la Société versera au prêteur un frais d'engagement de 3% du montant total de la facilité de crédit, payable le 15 janvier 2019. À la clôture, les parties ont également convenu de mettre fin à 3 717 000 bons de souscription non transférable qui ont été émis au prêteur en octobre 2015.

Dans le cadre de l'extension de la ligne de crédit, la Société a octroyé 17 181 739 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,68 \$ par bon de souscription. Chaque bon de souscription permet au prêteur d'acheter une action ordinaire de la Société et peut être exercé jusqu'au 15 janvier 2019. Les bons de souscription sont assujettis à une période de détention de quatre mois et un jour à la date de l'émission. Un montant 0 \$ a été attribué à la juste valeur des bons de souscription.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
	\$	\$
Solde au début de la période	19 642 554	17 396 288
Provenant de la ligne de crédit	-	291 887
Coûts de transaction	(11 014)	(57 790)
Intérêts capitalisés	2 731 916	1 332 510
Amortissement des coûts de transaction	-	679 659
Solde à la fin de la période	22 363 456	19 642 554

En avril 2017, la Société a conclu une ligne de crédit de 1,4 million de dollars avec Ocean Partners. La ligne de crédit porte intérêt à un taux de 12,5%, payé mensuellement à compter de la date de la première avance. La ligne de crédit est venue à échéance le 27 décembre 2017, mais était assujettie à l'accélération des paiements lors de la réception des crédits d'impôt. Tous les montants reçus sous forme de crédits d'impôt ont réduit le montant disponible sur la ligne de crédit.

À la fin de décembre 2017, la ligne de crédit d'Ocean Partners (« Ocean ») est arrivée à échéance et la Société a pris les dispositions nécessaires pour rembourser la totalité du montant dû. Puisque Ocean avait volontairement l'intention de souscrire au financement de la Société qui devait être finalisé plus tard ce mois-là, pour des raisons de logistique, Ocean a demandé que la somme due sur la ligne de crédit de 1 004 512 \$ soit appliquée dans le cadre de sa contribution plus élevée au financement. Le financement s'est conclu le 29 décembre 2017 pour 1 600 000 unités (note 12). La transaction a été comptabilisée comme une transaction non monétaire dans l'état des flux de trésorerie.

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
	\$	\$
Solde au début de la période	-	-
Provenant de la ligne de crédit	-	983 344
Intérêts courus	-	21 168
Montant repayé	-	(1 004 512)
Solde à la fin de la période	-	-

9. PRÊT

En septembre 2016, la Société a conclu un prêt de 3 millions de dollars avec divers tiers prêteurs (le « prêt »). Le prêt portera intérêt à un taux de 8 %, payé sur une base semi-annuelle et viendra à échéance dans 3 ans. L'entente permet à la société de rembourser le prêt après un an si elle le souhaite. Dans le cadre de ce prêt, 2 400 000 bons de souscription non transférable ont été émis. Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 28 septembre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 266 708 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 96 000 bons de souscription au courtier liés à cet emprunt au prix de 0,92 \$ l'action pour une période de 3 ans expirant le 28 septembre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 23 026 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes.

En octobre 2016, la Société a clôturé un accord de prêt de 1,1 million de dollars avec divers prêteurs tiers. Le prêt portera intérêt à 8%, payé sur une base semi-annuelle et a une échéance de 3 ans, la Société ayant le pouvoir de rembourser le prêt après un an à son gré. Dans le cadre de ce prêt, 880 000 bons de souscription non transférable ont été émis (se reporter à la note 14). Chaque bon de souscription confère au détenteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société à un prix de 1,25 \$ par action pour une période de 3 ans prenant fin le 27 octobre 2019. La juste valeur de ces bons de souscription représente 84 961 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes. De plus, après l'expiration de la période d'attente réglementaire, si le cours de clôture des actions ordinaires d'Arianne sur la Bourse de croissance TSX-V atteint ou dépasse 2 \$ pendant 10 jours consécutifs, la Société sera en droit d'aviser les porteurs des bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription en fournissant aux détenteurs de ces bons un préavis de 30 jours, après quoi les bons de souscription expireront automatiquement. La Société a également émis 35 200 bons de souscription non-transférable. Chaque bon de souscription peut être exercé à 0,89 \$ pour une période de 3 ans expirant le 27 octobre 2019. La juste valeur des bons de souscription au courtier s'élève à 7 456 \$ et est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

	Solde au 30 septembre 2018 \$	Solde au 31 décembre 2017 \$
Solde au début de la période	3 728 306	3 551 692
Amortissement des coûts de transactions	148 090	176 614
Solde à la fin de la période	<u>3 876 396</u>	<u>3 728 306</u>

10. CAPITAL SOCIAL

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries : la série A comporte 500 000 actions privilégiées sans droit de vote à dividende non cumulatif de 8% rachetables par la Société à valeur d'apport.

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018		Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	
	Number	Amount \$	Number	Amount \$
Solde au début de l'exercice	103 570 610	58 828 558	97 648 080	54 783 402
Placement privé ⁽¹⁾	2 233 333	1 365 806	2 882 500	2 198 356
Solde à la fin de l'Exercice	<u>105 803 943</u>	<u>60 194 364</u>	<u>100 530 580</u>	<u>56 981 758</u>

Au 30 septembre 2018, 105 803 943 actions sont émises et entièrement libérées (100 530 580 en 2017).

- (1) La valeur du capital social payé en trésorerie (placement privé) est présentée déduction faite de la juste valeur des unités de 41 194 \$ (107 644\$ en 2017) – voir description ci-dessous.

Le 15 mars 2018, Arianne a annoncé qu'elle avait conclu un financement de 1 407 000\$ par voie de placement privé avec le gouvernement du Québec. Selon les conditions du placement, le gouvernement du Québec souscrit 2 233 333 unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,63 \$ l'unité. Chaque unité est formée d'une action ordinaire et de la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,85 \$ l'action pour une période de trente-six (36) mois suivant la date de clôture, expirant le 14 mars 2021. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires au TSX-V atteint ou dépasse à tout moment 1,25 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture des marchés, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

Le 22 août 2017, Arianne a annoncé qu'elle avait conclu la première tranche d'un financement par voie de placement privé, pour un produit brut de 2 306 000 \$. Selon les conditions du financement, Arianne a émis 2 882 500 unités au prix de 0,80 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 22 août 2020. Si, après un délai de quatre (4) mois et un (1) jour suivant la date de clôture, le cours des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») atteint ou dépasse à tout moment 1,60 \$ pour une période de dix (10) jours de bourse consécutifs, en fonction du cours à la clôture des marchés, la Société sera en droit d'aviser les porteurs de bons de souscription de son intention de forcer l'exercice des bons de souscription. Sur réception d'un tel avis, les porteurs de bons de souscription disposeront de 30 jours pour exercer leurs bons de souscription, à défaut de quoi les bons de souscription expireront automatiquement.

11. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ATTRIBUÉES AUX COURIERS

Options d'achat d'actions

Les options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs et aux employés sont acquises sur une base de 33% chaque année sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution et les options à des consultants sont acquises sur une base de 25% tous les trois mois, à compter de trois mois après la date d'attribution.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, 200 000 options d'achat d'actions ont été accordées à des administrateurs et des consultants et 200 000 options d'achat d'actions accordées précédemment à des administrateurs et des consultants ont été prolongées. La juste valeur des options d'achat d'actions prolongées s'est élevée à 4 716 \$ et a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
Moyenne pondérée du prix des actions à la date d'attribution	0.50\$	0.78\$
Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque	1.95%	1.33%
Moyenne pondérée de la volatilité prévue	35%	45%
Moyenne pondérée de la durée de vie prévue	2,3 années	4,0 années
Moyenne pondérée du dividende prévu	0%	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0.01\$	0.28\$

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Prix d'exercice moyen pondéré \$
	Quantité		Quantité	
Solde au début de la période	5 842 834	1.03	5 449 500	1.08
Expirées	(106 667)	0.94	-	-
Octroyées	200 000	0.02	825 000	0.78
Renoncées	-	-	(338 333)	1.07
Solde à la fin de la période	<u>5 936 167</u>	1.00	<u>5 936 167</u>	1.03
Exercibles à la fin de la période	<u>5 241 167</u>	1.05	<u>4 634 917</u>	1.08

Bons de souscription

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	Prix d'exercice moyen pondéré \$
	Quantité		Quantité	
Solde au début de la période	28 640 504	0.90	15 997 500	1.12
Expirées	(1 217 500)	0.34	-	-
Attribuées	<u>1 116 667</u>	0.85	<u>1 441 250</u>	1.25
Solde à la fin de la période	<u>28 539 671</u>	0.87	<u>17 438 750</u>	1.13

En janvier 2018, la Société a modifié les modalités des 1 217 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2013. Initialement, chaque bon de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,45 \$ par action jusqu'au 27 janvier 2018. Ces bons de souscription ont été modifiés en janvier 2018 pour reporter leur date d'expiration à juillet 2018. Tous les autres termes et conditions sont restés similaires. La Société a calculé la juste valeur des bons de souscription avant et après la modification. La juste valeur des bons de souscription prolongés a été estimée à 5 \$, compte tenu de la juste valeur des bons de souscription initiaux existant à la date de la modification, selon le modèle Black-Scholes, et a été constatée comme une augmentation du déficit pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.

En juillet 2018, la Société a modifié les modalités des 2 815 500 bons de souscription émis le 31 juillet 2014. Initialement, chaque bon de souscription permettait à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ par action jusqu'au 27 janvier 2018. Ces bons de souscription ont été modifiés en juillet 2018 pour reporter leur date d'expiration à juillet 2019. Tous les autres termes et conditions sont restés similaires. La Société a calculé la juste valeur des bons de souscription avant et après la modification. La juste valeur des bons de souscription prolongés a été estimée à 184 \$, compte tenu de la juste valeur des bons de souscription initiaux existant à la date de la modification, selon le modèle Black-Scholes, et a été constatée comme une augmentation du déficit pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Options attribuées aux courtiers

Les mouvements dans les options attribuées aux courtiers de la Société se détaillent comme suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018		Période de neuf mois close le 30 septembre 2017	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	428 600	0.81	131 200	0.91
Attribuées	-	-	230 600	0.80
Solde à la fin de la période	428 600	0.81	131 200	0.84

12. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
	\$	\$
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	453 071	(263 800)
Taxes de vente à recevoir	(75 115)	(5 598)
Créditeurs et charges à payer	122 583	(1 002 178)
	500 539	(1 271 576)

Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie non présentés ailleurs dans les états financiers :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
	\$	\$
Ajout aux actifs de prospections et d'évaluation, pas encore payé	157 317	308 847

13. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau suivant présente les opérations conclues avec les parties liées et les soldes à payer pour chacune des parties liées à la Société :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2018	Période de neuf mois close le 30 septembre 2017
	\$	\$
Rémunération des principaux dirigeants ⁽¹⁾		
Rémunération à base d'actions	42 721	79 439
Honoraires de gestion	142 500	72 250
	185 221	151 689
Salaires et charges sociales ⁽²⁾	295 503	317 677
	480 724	469 366
Solde inclus dans les créditeurs et charges à payer	-	-

(1) Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction (CEO), le chef de l'exploitation (COO), le chef des finances (CFO), le vice-président exploration et relations premières nations et le président exécutif du conseil d'administration.

(2) Les salaires et les avantages sociaux inscrits à l'actif des actifs de prospection et d'évaluation s'élèvent à 168 697 \$ (175 363 \$ en 2017).

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

La Société a conclu des contrats d'emploi et de gestion avec ses principaux dirigeants dont la rémunération annuelle estimative s'élève à 600 000 \$. Ces contrats sont renouvelables annuellement. Les contrats conclus avec les principaux dirigeants de la Société renferment des dispositions qui s'appliquent en cas de licenciement sans motif valable ou de changement de contrôle. Si tous les membres de l'équipe de direction avaient été licenciés sans motif valable le 30 septembre 2018, la Société aurait dû verser une somme totale de 600 000 \$ à titre d'indemnités de départ. Si un changement de contrôle avait eu lieu le 30 septembre 2018, les indemnités de départ se seraient élevées à 1 000 000 \$ (en supposant que le départ ait fait suite à un changement de contrôle et que chacun des membres de l'équipe de direction ait choisi de recevoir ces indemnités). Si les actifs de la société avaient été vendus à une « entité sans lien de dépendance » le 30 septembre 2018, les montants totaux payables à l'équipe de direction au titre de la rupture auraient totalisé 1 250 000 \$ (en supposant qu'ils soient partis après un changement de contrôle et que chacun nommé Exécutif ait opté pour recevoir cette compensation).

À la suite de la nomination de Brian Ostroff en tant qu'administrateur de la Société le 4 juin 2014, Windermere est considérée comme une partie liée parce qu'elle exerce une influence notable sur la Société par sa représentation au conseil d'administration. Tous les accords et transactions avec Windermere sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note. Ocean Partners est également considéré comme une partie liée, car un administrateur de la Société est l'un de ses directeurs généraux. Tous les accords et transactions avec Ocean Partners sont déjà divulgués dans ces états financiers et ne sont donc pas décrits dans cette note.

14. ENGAGEMENTS

- a) La Société a accordé au prêteur de la ligne de crédit d'août 2012 une redevance de 1\$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 6 millions \$. En juillet 2013, la Société a également accordé au prêteur de la deuxième ligne de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de ventes de concentrés de phosphate du projet du Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 1,5 million de dollars. Cette redevance devra être rachetée par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle dans le cadre duquel au moins 90 % des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers soit par une offre publique d'achat ou toute autre transaction avec le même résultat. La Société a également accordé aux autres parties une redevance de 2,25% sur le rendement net de la fonderie. La redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,5 millions de dollars.
- b) La Société a octroyé des contrats en relation avec le développement du projet du Lac à Paul pour un total de 239 698 \$. Ces contrats n'ont pas de date de terminaison et les décaissements seront effectués en conformité avec les étapes du projet.
- c) Les paiements minimums futurs de location de la Société pour le loyer du bureau de Chicoutimi et la location du camp du Lac à Paul sont les suivants :

	Moins d'un an	1 à 5 ans	Après 5 ans	Total
30 septembre 2018	98 309	-	-	98 309

15. CONTINGENCES

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à des événements qui pourraient donner lieu à des passifs éventuels. À la date de publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la Société n'était pas au courant d'événements importants qui pourraient avoir une incidence importante sur ses états financiers intermédiaires consolidés résumés.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES FINANCIERS

Classement

Les instruments financiers de la Société au 30 septembre 2018 comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres actifs courants, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt et les lignes de crédit. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme à des taux de marché actuels ou ils portent intérêt à des taux variables.

Le classement des instruments financiers se résume comme suit :

	Classement	Valeur comptable Au 30 septembre 2018 \$	Valeur comptable Au 31 décembre 2017 \$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Prêts et créances	928 789	1 374 881
		928 789	1 374 881

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

Passifs financiers

Comptes créditeurs et charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	2 047 423	1 924 840
Prêt	Passifs financiers au coût amorti	3 876 396	3 728 306
Lignes de crédit	Passifs financiers au coût amorti	22 363 456	19 642 554
		<u>28 287 275</u>	<u>25 295 700</u>

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit : le niveau 1 inclut les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; le niveau 2 inclut les données autres que les prix cotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables. Les titres négociables disponibles à la vente ont été considérés comme de niveau 1. Il n'y avait pas de transfert de niveau de hiérarchie au cours des périodes closes les 30 septembre 2018 et 31 décembre 2017.

Risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque actions et le risque de change qui nécessite l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux débiteurs et autres actifs courants. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des comptes de banques canadiennes à charte ou investis de manière diversifiée dans des titres ayant une cote d'évaluation d'investissement (AA-) dont le risque de perte est de l'avis de la direction minime. Les débiteurs et autres actifs courants comprennent essentiellement les intérêts à recevoir de banques à charte canadiennes et les crédits d'impôts miniers à recevoir du gouvernement du Québec. La direction estime que la concentration du risque de crédit par rapport aux instruments financiers inclus dans les montants à recevoir est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société n'aura pas de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières à leur échéance. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés si l'accès de la Société sur le marché des capitaux est entravé que ce soit à la suite d'un ralentissement de la conjoncture du marché boursier en général ou pour des questions spécifiques à la Société. La Société génère des flux de trésorerie principalement de ses activités de financement. Au 30 septembre 2018, la Société disposait d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 928 789 \$ (1 374 881 \$ au 31 décembre 2017) pour régler les passifs courants de 24 410 879 \$ (1 924 840 \$ au 31 décembre 2017). La Société évalue régulièrement sa position de trésorerie pour assurer la conservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité (Se référer à la note 1 pour l'utilisation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation).

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers y compris les intérêts le cas échéant au 30 septembre 2018 :

	Valeur Comptable \$	Flux de trésorerie contractuels \$	0 à 12 mois \$	12 à 24 mois \$	Plus de 24 mois \$
Accounts payable and accrued liabilities	2 047 423	2 047 423	2 047 423	-	-
Loan	4 432 625	4 432 625	326 356	4 106 268	-
Credit line	22 363 456	23 548 402	23 548 402	-	-

Risque de taux d'intérêt

Selon la troisième ligne de crédit non renouvelable et aux amendements de la première et de la seconde ligne de crédit datant du 20 octobre 2015, le taux d'intérêt a été modifié de variable à taux fixe et, par conséquent, la Société n'a aucun risque d'intérêt au 31 décembre 2017 et au 30 septembre 2018. La politique de la Société en ce qui concerne ses soldes de trésorerie consiste à investir l'excédent de trésorerie dans des instruments financiers détenus par une banque à charte canadienne.

Risque de change

Au 30 septembre 2018, la Société disposait d'un compte bancaire en dollars américains pour un montant de 1 016 \$ (1 348 \$ au 31 décembre 2017). La Société estime qu'une variation de $\pm 10\%$ des taux de change à cette date aurait entraîné une variation de 102 \$ en 2017 (135 \$ au 31 décembre 2017) de la perte nette.

ARIANNE PHOSPHATE INC

NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(En dollars canadiens)

17. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 4 octobre 2018, la Société a annoncé l'octroi de 430 000 options d'achat d'actions aux membres du conseil d'administration de la Société. Chacune des options permet à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société d'ici le 3 octobre 2028 au prix de 0,58 \$ l'action, soit le cours de clôture des actions de la Société à la séance précédant la date de l'octroi. Les options sont soumises à une période d'acquisition de trois ans, conformément au régime et à la politique en vigueur.

Le 4 octobre 2018, la Société a annoncé le report de l'échéance des 1 184 500 bons de souscription émis dans le cadre du placement privé complété le 16 octobre 2014 pour un produit brut total de 2 369 000 \$. Chaque bon de souscription, qui faisait partie des unités émises, donne le droit à son détenteur d'acheter une action ordinaire d'Arianne au prix de 1,25 \$ l'action ordinaire jusqu'au 15 octobre 2018. Arianne a décidé de reporter l'échéance des bons de souscription au 15 octobre 2019. Aucune autre condition des bons de souscription n'est modifiée.

Le 23 octobre 2018, la Société a annoncé que le port de Saguenay avait reçu une décision favorable concernant la construction d'un terminal maritime sur la rive nord de la rivière Saguenay.